Page: 1/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 24.06.2021
 Version: 1
 Révision: 24.06.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: FAST START
- · Code du produit: 90390001
- · UFI: WRY2-J0Y4-T00C-2RX8
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Étape du cycle de vie

C Utilisation par les consommateurs

PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- · Emploi de la substance / de la préparation Starter
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au Royaume-Uni par:

ZEP UK Ltd

Tanhouse Lane

Widnes Cheshire, WA8 0RD

United Kingdom

Tel: +44 (0)151 422 1000

Fax: +44 (0)151 422 1011

@: info@zep.co.uk web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Customer Service

NL: Tel: +31 164 250 100 Fax: +31 164 266 710 B: Tel: +32 2 347 0117 Fax: +32 2 347 1395 IT: Tel: +39 069 266 91Fax: +39 06.927 470 61

UK: Tel: +44 151 422 1000 Fax: +44 151 422 1011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1	H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la
	chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 24.06.2021
 Version: 1
 Révision: 24.06.2021

Nom du produit: FAST START

(suite de la page 1)

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





G11302 G11307

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

pentane

acétone

hexane, mélange d'isomères (contenant moins de 5 % de n-hexane EEC No 203-777-6)

oxvde de diéthyle

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisationselon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 14, H220 Press. Gas (Comp.), H280	10-25%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2219471330-49-xxxx		10-25%

(suite page 3)

Page : 3/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 24.06.2021
 Version: 1
 Révision: 24.06.2021

Nom du produit: FAST START

CAS: 60-29-7	oxyde de diéthyle	de la pag 5-10
EINECS: 200-467-2 Numéro index: 603-022-00-4	Flam. Liq. 1, H224 Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H336 EUH019, EUH066	
CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4 Numéro index: 601-006-00-1 Reg.nr.: 01-2119459286-30-xxxx	pentane Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336 EUH066	5-10
Numéro CE: 931-254-9 Numéro index: 601-007-00-7 Reg.nr.: 01-2119484651-34-xxxx	hexane, mélange d'isomères (contenant moins de 5 % de n-hexane EEC No 203-777-6) Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-5
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	1-2,5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Amener les sujets à l'air frais.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Brouillard d'eau

Dioxyde de carbone

Sable sec

Mousse résistant à l'alcool

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)

Page: 4/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 24.06.2021
 Version: 1
 Révision: 24.06.2021

Nom du produit: FAST START

(suite de la page 3)

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir scénario d'exposition

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 74-98-6 propane

VL Valeur à long terme: 1000 ppm

CAS: 67-64-1 acétone

VL Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

CAS: 60-29-7 oxyde de diéthyle

VL Valeur momentanée: 616 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 308 mg/m³, 100 ppm

CAS: 109-66-0 pentane

VL Valeur momentanée: 2250 mg/m³, 750 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 600 ppm

(suite page 5)

Page: 5/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 24.06.2021
 Version: 1
 Révision: 24.06.2021

Nom du produit: FAST START

hovano mó	lango d'isomòros (contangut moin	(suite de la page 4 s de 5 % de n-hexane EEC No 203-777-6)
	,		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	momentanée: 3551 à long terme: 1786		
CAS: 106-9		mg/m , 500 ppm	•
0.151 100 /	momentanée: 2370	ma/m³ 080 nnn	n
	-5 isobutane	mg/m , 200 ppm	
	momentanée: 2370	ma/m³ 000 nnm	4
	nomenianee. 25/0	mg/m ⁻ , 900 ppm	1
DNEL			
CAS: 67-64	-1 acétone		
Oral	DNEL Long term-	systemic	62 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-	systemic	62 mg/kg human/day (des consommateurs)
			186 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-	systemic mg/m3	200 mg/m3 (des consommateurs)
			1.210 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
	DNEL Acute-local	! mg/m3	2.420 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
PNEC			
CAS: 67-64	-1 acétone		
PNEC Fresi	hwater mg/L	10,6 mg/L	
PNEC Mari	newater mg/L	1,06~mg/L	
PNEC Mari	ne water sediment	3,04 mg/Kg	
PNEC Inter	mittent release	21 (mg/L)	

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

33,3 mg/Kg

- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

PNEC Soil

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Page : 6/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2021 Révision: 24.06.2021 Version: 1

Nom du produit: FAST START

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· État physique

· Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique Non déterminé. · Seuil olfactif: · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

-44,5 °C (CAS: 60-29-7 oxyde de diéthyle) d'ébullition

· Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1,7 Vol % (CAS: 74-98-6 propane) · Supérieure: 36 Vol % (CAS: 60-29-7 oxyde de diéthyle) -97 °C (CAS: 74-98-6 propane) · Point d'éclair

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température de décomposition: Non déterminé.

Viscosité:

· Viscosité cinématique à 40 °C $\leq 20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$ Dynamique: Non déterminé.

Solubilité

Insoluble · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 3.500 hPa (CAS: 74-98-6 propane)

· Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée. · Densité relative. Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation: 170 °C (CAS: 60-29-7 oxyde de diéthyle)

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

· Teneur en solvants: 96.7 % Solvants organiques: 67,40 % · Swiss VOC: 0,0 % · Teneur en substances solides:

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut

éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables

au contact de l'eau néant Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.06.2021 Révision: 24.06.2021 Version: 1

Nom du produit: FAST START

(suite de la page 6)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Totalene uigue compre term ues domices disponeres, tes entre es de classificación ne som pas compris.				
	· Valeurs LD	/LC50 déteri	minantes pour la classification:		
	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))				
	Oral LD50 8.213 mg/kg (Rat)				
i i					
	CAS: 67-64-1 acétone				
	Oral	LD50	>3.000 mg/kg (Mouse)		
			5.800 mg/kg (Rat)		
			5.800 mg/kg (Rat) >5.000 mg/kg (Rabbit)		
	Dermique	LD50	>15.800 mg/kg (Rat)		

Dermique	LD50	>15.800 mg/kg (Rat)
		>15.800 mg/kg (Rat) >15.000 mg/kg (Rabbit)
Inhal atoire	LC50 / 4 h	76 mg/l (Rat)
	LC50 / 48 h	76 mg/l (Rat) 2.262 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

Oral .	LD50	1.21
--------	------	------

CAS: 60-29-7 oxyde de diéthyle

Inhalatoire	LC50 / 4 h	73.000 mg/l (Rat)
Oral	LD50	1.215 mg/kg (Rat)

CAS: 109-66-0 pentane

	LD50	>16.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.500 mg/kg (Rat) >5.000 mg/kg (Rabbit)
		>5.000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>100 mg/l (Rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: FAST START

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

ſ	· Toxicité aquatique:				
İ	CAS: 67-64-1 acétone				
İ	LC50 / 96 h (statique)	LC50 / 96 h (statique) 5.540 mg/ltr (fish)			
		100 mg/ltr (Pimephales promelas)			
	EC 50 / 48 h 8.800 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))				
	COD 2,21 (mg O2 / g product)				
ľ	CAS: 109-66-0 pentane				
Ī	LC50 / 96 h	4,26 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))			
	EC 50 / 48 h	2,7 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))			
	EC 50 / 72 H 10.7 (-)				

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalo	· Catalogue européen des déchets		
	Inflammable		
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires		
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration		
HP14	Écotoxique		

- · Emballages non nettovés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS

· IMDG

AEROSOLS (PENTANES, HEXANES), MARINE POLLUTANT

· IATA

AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- \cdot ADR



· Classe 2 5F Gaz.

(suite page 9)

Page: 9/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 24.06.2021
 Version: 1
 Révision: 24.06.2021

Nom du produit: FAST START

	(suite de la pag
Étiquette	2.1
IMDG	
Class Label	2.1 2.1
IATA	
Class	2.1
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilis Numéro d'identification du danger (Indice Kemler).	ateur Attention: Gaz. : -
No EMS:	F- D , S - U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Catego A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except fo division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	c Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL C. I. FO
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
	1L
Limited quantities (LQ)	$C = 1 - \Gamma O$
Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UÉ) 2015/830 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA; Directive 2012/18/UE (Seveso III) DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

Page: 10/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 24.06.2021
 Version : 1
 Révision : 24.06.2021

Nom du produit: FAST START

(suite de la page 9)

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

pentane

acétone

hexane, mélange d'isomères (contenant moins de 5 % de n-hexane EEC No 203-777-6)

oxyde de diéthyle

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

CAS: 67-64-1 acétone

- Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	77,4

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

Page: 11/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 24.06.2021
 Version: 1
 Révision: 24.06.2021

Nom du produit: FAST START

(suite de la page 10) Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH019 Peut former des peroxydes explosifs. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice · Date de la version précédente: 21.06.2021 · Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative WELL: The highest acceptable concentration IOELV: Indicative occupational exposure limit values Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 1: Liquides inflammables - Catégorie 1 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

- BE

Page: 12/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: FAST START

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition Pour le produit
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Aérosol
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Utilisation uniquement sur un sol dur
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
- · Mesures personnelles de protection

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Sol Empêcher la pénétration dans le sol.
- · Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE